



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/50/108
9 février 1996

Cinquantième session
Point 95 j) de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/50/617/Add.10)]

50/108. Initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 48/60 du 14 décembre 1993 et sa décision 49/434 du 19 décembre 1994 relatives à une initiative des Nations Unies sur les perspectives et la participation,

Réaffirmant qu'une large participation de la population à la prise des décisions est un des préalables fondamentaux de la réalisation d'un développement durable,

Reconnaissant que, comme l'attestent les conférences et accords internationaux divers faisant suite au processus de Rio, la question des perspectives et de la participation a sa place dans les préoccupations de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement économique et social,

Prenant note avec satisfaction de la Déclaration de principes du Forum du Pacifique Sud 1/, adoptée par le vingt-sixième Forum du Pacifique Sud tenu à Madang (Papouasie-Nouvelle-Guinée) du 13 au 15 septembre 1995, qui encourage les perspectives de coopération internationale et régionale favorisant une croissance fondée sur l'équité, la vaste participation des collectivités et le renforcement des capacités d'autosuffisance,

Notant que le Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation s'est réuni au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 15

1/ A/50/475, annexe, appendice II.

au 19 mai 1995,

1. Prend acte avec satisfaction du rapport du Groupe des Nations Unies sur les perspectives et la participation 2/;

2. Prend note de la contribution apportée par le Groupe à la mise au point d'un agenda pour le développement et des arrangements à prendre pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995;

3. Invite les États Membres, ainsi que les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies, à étudier les recommandations et idées du Groupe, notamment les parties de son rapport qui ont trait aux initiatives à prendre pour promouvoir les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement comme moyen d'améliorer les perspectives et de renforcer la participation dans le contexte du développement national et de favoriser le développement économique et social de tous les peuples;

4. Invite la Commission du développement durable à s'inspirer des travaux du Groupe dans le cadre général de ses activités concernant le commerce, l'environnement et le développement durable, la lutte contre la pauvreté, la promotion d'une agriculture et d'un développement rural durables et le développement de la pêche artisanale;

5. Invite le Comité de la planification du développement à tenir compte, conformément à son mandat, des recommandations du Groupe dans les activités qu'il entreprendra en 1996 dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement 3/;

6. Encourage les institutions et organisations compétentes du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement et les commissions régionales, à redoubler d'efforts pour améliorer les perspectives et renforcer la participation, à affiner ces concepts et à les intégrer dans leurs stratégies et programmes, y compris dans les ateliers et séminaires régionaux et nationaux;

7. Invite les États Membres et les organisations internationales à faire des contributions volontaires pour soutenir ces efforts;

8. Encourage la diffusion la plus large possible du rapport du Groupe au sein de la communauté internationale.

96^e séance plénière
20 décembre 1995

2/ A/50/501, annexe; voir également A/50/501/Add.1.

3/ Résolution 45/199, annexe.